

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Leslie Grignet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bee5a475934d3f5b10bbaa43>

Date d'obtention : 2021-01-17 20:08:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle est plus efficace, rapide et cherche à aider et soutenir les jeunes victimes

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ceci va guider mes interventions dans le but de rassembler l'information adéquatement pour venir en aide auprès de la victime et d'aider au policier à faire leurs investigations au besoin.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En aucun cas de chercher à voir les images à caractères explicites et si l'instigateur n'a pas commis un acte malveillant